

Laboratoire d'Hygiène des Aliments et de l'Environnement B.P. 1274 - 101 Antananarivo
☎ : (261 20) 22 401 64/65 ou 22 412 72/74 ou 22 590 03 email : lhae@pasteur.mg
Les échantillons sont réceptionnés au laboratoire du lundi au vendredi de 08H00-15H30

NOM/Prénom/Société : Adresse : Tél/ Fax : Référence du bon de commande : N° de facture pro-forma ou N° de convention : E-mail nominatif pour l'envoi des résultats d'analyses : <i>(Les résultats d'analyses version papier seront mis à disposition au secrétariat du LHAE)</i> Date et signature du Demandeur ou son Représentant :	Personne à contacter en cas de non-conformité :
--	---

PRELEVEMENT :	Date :	
Prélevés par : <input type="checkbox"/> Vos soins	<input type="checkbox"/> IPM	<input type="checkbox"/> Autorités ministérielles
(Précisez) Nom/Prénom :	Visa :	

NATURE ET NOMBRE DE(S) L'ÉCHANTILLON(S) :	
<input type="checkbox"/> Eau non traitée pour consommation :	<input type="checkbox"/> Eau embouteillées ou destinées à l'être :
<input type="checkbox"/> Eau de surface non destinée à la consommation	<input type="checkbox"/> Eau de piscine :
<input type="checkbox"/> Eau traitée destinée à la consommation (particulier) :	<input type="checkbox"/> Eau de baignade :
<input type="checkbox"/> Eau traitée destinée à la consommation (collectivité/industrielle) :	<input type="checkbox"/> Eau usée/eau résiduaire :
	<input type="checkbox"/> Autres (précisez) :

ANALYSES DEMANDEES (vous avez la possibilité de contacter le laboratoire pour vous aider dans votre choix)

-Le laboratoire applique systématiquement le plan de contrôle standard dans le tableau ci-dessous sauf contre-indication du client (proforma, convention, demande manuscrite...)

-Pour des demandes particulières, veuillez mentionner les paramètres à rechercher, les critères associés et les règles de décision
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il ne sera pas tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

PLANS DE CONTROLE STANDARDS	TYPE D'EAU	FLACONNAGE	TEXTES REGLEMENTAIRES
EAU NON TRAITEE POUR CONSOMMATION : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux	Eaux de puits, forages, source...	500 ml stérile	Limites de qualité selon le décret du MEM N°2004-635 du 15 Juin 2004 - (Madagascar)
EAU DE SURFACE NON DESTINEE A LA CONSOMMATION : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux	Eaux superficielles (ruisseau, rivière, lac, source ...)	500 ml stérile	Critère selon le Code de la Santé publique, Code de l'Environnement, décret n°2011-1239 du 04 octobre 2011, République française
EAU TRAITEE DESTINEE A LA CONSOMMATION (PARTICULIER) : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs	Eaux d'adduction de la JIRAMA, eaux traitées en individuel, Glace hydrique	500 ml stérile + 10 mg de thiosulfate de Na	Limites de qualité selon le décret du MEM N°2004-635 du 15 Juin 2004 - (Madagascar)
EAU TRAITEE DESTINEE A LA CONSOMMATION (COLLECTIVITE/ INDUSTRIELLE) : Bactéries aérobies 22 et 36°C, <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs	Eaux de distribution traitées et/ou glace hydrique	500 ml stérile + 10 mg de thiosulfate de Na	Limites et références de qualité selon l'arrêté du 11 janvier 2007, modifié par l'arrêté du 24 décembre 2015, République française
EAU EMBOUTEILLEE OU DESTINEE A L'ETRE : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux, spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs, <i>Pseudomonas aeruginosa</i> , microorganismes revivifiables à 22°C et 36°C	Eaux embouteillées ou destinée à l'être	Conditionnement ou 1000 ml stérile X2	Limites et références de qualité selon l'arrêté du 14 mars 2007 modifié par l'arrêté du 14 janvier 2016
EAU DE PISCINE : <i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes, Bactéries aérobies à 36°C, Staphylocoques à coagulase +	Eaux de piscine	500 ml stérile + 60 mg de thiosulfate de Na	Critères selon l'arrêté du 18 janvier 2002 modifiant l'arrêté du 07 avril 1981 modifié, fixant les dispositions applicables aux piscines République française
EAU DE BAINNADE : <i>Escherichia coli</i> en NPP et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux en NPP	Eaux superficielles douces et marines	500 ml stérile	Critère selon le Code de la Santé publique, Code de l'Environnement, décret n°2011-1239 du 04 octobre 2011, République française
EAU USEE/EAU RESIDUAIRE : <i>Escherichia coli</i> en NPP et bactéries coliformes, entérocoques intestinaux en NPP	Eaux usées Eaux résiduaires, eaux issues de process industriel	500 ml stérile	_____

IDENTIFICATION ECHANTILLON(S)

REFERENCES / NATURE	CONDITIONS DE PRELEVEMENTS			RESERVE IPM
	Heure	Lieu précis	T°	N° échantillon

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : ANALYSES ET METHODES (le laboratoire tient un catalogue à votre disposition)

Paramètres	Méthodes		Paramètres	Méthodes	
Dénombrement bactéries aérobies à 22°C	NF EN ISO 6222	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux	IDX 33/03-10/13	Oui
Dénombrement bactéries aérobies à 36°C	NF EN ISO 6222	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	Oui
Dénombrement bactéries coliformes et Escherichia coli	ISO 9308-2	Oui	Dénombrement entérocoques intestinaux (NPP en méthode miniaturisée)	NF EN ISO 7899-1	Oui
Dénombrement bactéries coliformes et Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	Non	Dénombrement entérocoques intestinaux	IDX 33/04-02/15	Oui
Dénombrement Escherichia coli (NPP en méthode miniaturisée)	NF EN ISO 9308-3	Oui	Dénombrement Pseudomonas aeruginosa	NF EN ISO 16266	Oui
Dénombrement Coliformes et coliformes thermotolérants (calcul du NPP)	NF T 90-413	Oui	Dénombrement staphylocoques à coagulase positive	NF T 90-412	Oui
Dénombrement Escherichia coli	IDX 33/02-06/12	Oui	Recherche Salmonella spp	NF ISO 19250	Oui
Dénombrement spores de bactéries ASR	NF EN ISO 26461-2	Oui	Recherche Vibrio cholerae et V. parahaemolyticus	Méthode interne	Non
Dénombrement spores d' ASR et de Clostridium sulfito-réducteur	NF T 90-415	Oui	-	-	-

- L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
- Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation.
- Si un des critères d'acceptation des échantillons n'est pas respecté, ou en cas de non-conformité indépendante de notre volonté et engageant la qualité des résultats d'essais, le laboratoire émet un « réserve » sur le rapport d'essai et se réserve un droit de "retrait du logo COFRAC" sur le paramètre concerné. Dans ce cas, vous serez formellement informé et votre accord sera requis.
- LES CLIENTS NE SONT PAS AUTORISÉS A UTILISER LA MARQUE D'ACCREDITATION (EN DEHORS DE LA REPRODUCTION INTEGRALE DES RAPPORTS D'ESSAIS)
- En cas de réclamation, le formulaire à remplir est disponible sur demande soit à l'accueil du laboratoire soit sur internet en suivant <http://www.pasteur.mg/wp-content/uploads/2021/07/LHAEQUA-DE-001-01-1-pour-utilisation.pdf>

CONDITIONS D'ACCEPTATION (réservé à l'IPM)

- Livré par : _____ Le : _____ à : H
- Délai d'acheminement Tana : eaux embouteillées <8h, autres <18h Conforme Non Conforme
 - Tamatave : <6h
 - Température à réception: Conforme Non Conforme
 - Enceinte entre 2°C et 8°C pour les eaux, glaces hydriques ≤-10°C Conforme Non Conforme
 - Flaconnage : IPM Autres Conforme Non Conforme
 - Avec 60mg/l de thiosulfate de sodium (piscine) Sans thiosulfate de sodium (eau non traitée)
 - Avec 20mg/l thiosulfate de sodium (eau traitée),
 - N° de lot / DLUO : _____ Conforme Non Conforme
 - Quantité d'échantillon suffisante Conforme Non Conforme
 - 1l+500ml pour l'eau (destinée à être) embouteillée, 1l pour les glaces hydriques, 500ml pour les autres types d'eau
 - Nature et identification claire et précise de l'échantillon Conforme Non Conforme

- Echantillons acceptés
 - Echantillons acceptés à la demande expresse du client avec réserve sur la validité des résultats
 - Le client est informé qu'en cas de non-respect des conditions d'acheminement des échantillons, les résultats d'analyses pourront ne pas être émis sous couvert de l'accréditation
 - Demande d'analyse abandonnée par le client
 - En cas de réserve, visa du client
- Visa réception :